



Conseil Municipal

Du
16/09/2010

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **06/09/2010**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**M POUGET
Jean-Pierre**

**DELIBERATION N°
22**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2009
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2009
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE DIX, le seize septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M SCHULER Jérôme, Mlle WAII Mariam.

**ETAIENT EXCUSES
OU ABSENTS** :

Pouvoir donné à :

Service de l'eau potable
Budget 2010 Décision modificative N° 1

Rapporteur : Le Maire

Par délibération du 26/11/2009, vous avez adopté et pris connaissance du dossier d'installation et du plan de financement d'un poteau d'incendie entre les communes de Coulevon et de Villeparois.

Cette opération a fait l'objet d'un accord de subvention du Conseil général à hauteur de 1042.00 € et d'une consultation.

En accord avec la Commune de Coulevon, nous avons retenu l'entreprise PIACENTINI, offre la moins disante d'un montant de 5 768.00 € HT.

Cette installation restant notre propriété à part entière, la participation de la commune de Coulevon sera réalisée sous la forme d'un fond de concours.

Compte tenu de ces nouveaux éléments, le plan de financement doit être ajusté de la manière suivante :

Budget prévisionnel : Installation d'un poteau d'incendie			
Dépenses		Recettes	
Offre PIACENTINI	5 768.00	Subvention du département	1042.00
		Fond de concours de la commune de Coulevon	2 394.25
		Subvention du budget communal de Villeparois	2 394.25
		Récupération de TVA par Villeparois	1 068.03
Total HT	5 768.00		
TVA	1 130.53		
Total TTC	6 898.53		6 898.53

Par ailleurs nos prévisions de dépense et matière d'eau potable sont insuffisantes, compte tenu de l'augmentation des consommations et des régularisations réalisées par la société GAZ et EAUX sur les taxes insuffisamment facturées en 2009 au titre de la protection des ressources.

Afin de prendre en compte ces nouveaux éléments dans le budget 2010 de ce service, je vous invite à prendre connaissance de la décision modificative N° 1 que je vous propose d'adopter.

Décision :

Exprimées 11 Contre : 0
Abstention : 0 Pour 11

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la décision modificative N° 1 suivante du budget 2010 du service de l'eau potable.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6061 Ajust. Dépenses d'achat d'eau		1 500 .00 €		
Total D 011 : Charges à caractère général		1 500 .00 €		
R 7011 Eau				1 250.00 €
R 7064 Locations de compteurs				250.00 €
Total R 70 : Ventes produits fabriqués, prestations de service, marchandises				1 500.00 €
Total		1 500.00 €		1 500.00 €
INVESTISSEMENTS				
D 2315-55 Renforc. Protec. Incendie - 2010		200.00 €		
Total D 023 : Immobilisations en cours		200.00 €		
R 131-55 Renforc. Protec. Incendie - 2010				200.00 €
Total R 13 : Subventions d'investissement				200.00 €
Total		200.00€		200.00€
Total général		1 700.00 €		1 700.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS